

Image not found or type unknown



Médecin : tva sur achat de matériel ?

Par **moka075**, le **30/03/2009 à 18:23**

Bonjour,

Je sais qu'un médecin n'est pas soumis à TVA lors de ses consultations. Mais lorsqu'il achète du matériel médical, y'a t il ou non de la TVA déductible pour le médecin ?

Merci de votre réponse

Par **Visiteur**, le **30/03/2009 à 20:54**

bonsoir,

toutes les activités touchant à la médecine et aux soins sont exonérées de tva...

(soins médicaux et paramédicaux, analyses médicales, prothèses dentaires, transports en ambulance...)